

**Recommandation patronale du 29/01/2024 relative à la politique salariale :**

## **AXESS FRANCHIT LA LIGNE ROUGE DU SÉPARATISME SOCIAL CELA SUFFIT !**

Suite aux financements 2023 alloués par les pouvoirs publics (plus d'un milliard) AXESS (employeurs de la CCN 66 et de la CCN 51) a proposé à la dernière négociation BASS du 19 janvier, un avenant visant à mettre en œuvre, des revalorisations salariales sur le modèle de celles obtenues récemment dans la fonction publique hospitalière (FPH) via les mesures « Guérini 2023 » (revalorisations du point d'indice, revalorisation du travail en horaires décalés , mesures bas salaires).

En l'absence de signature syndicale, AXESS a soumis à l'agrément le 29 janvier une recommandation patronale (RP) en lien avec la construction d'une convention collective unique étendue\* (CCUE) transposant ces 3 mesures salariales jugées dans leur dernier communiqué urgentes et indispensables (...) pour 95% des salariés du secteur privé associatif .

### **Mais quels sont ces 5% de salariés oubliés du Guérini ?**

- **Mesures bas salaires** : transitoires et moins disantes que dans la FPH mais dédiées à 100% des 90 000 professionnels, dont la rémunération est inférieure ou égale à 23 822€ bruts annuels pour un équivalent temps plein (CF tableau joint)
- **Revalorisations du travail en horaires décalés** : (nuit/Dim et JF) bien moins disantes que dans la FPH, (CF tableau joint) laissant ainsi sous-entendre que la pénibilité n'a pas la même valeur dans notre secteur, mais dédiées à 100% des salariés concernés.
- **Transposition des +1,5 % de la valeur du point d'indice de la FPH** : réservée aux salariés dont la rémunération annuelle est au plus de 41750€ brut par an (hors Ségur, astreintes, heures supp) et versée non pas par une augmentation identique de la valeur des points des CCN 51 et 66, mais par une « prime » de 1,3 % dédiées aux 95% des salariés touchant au maximum 3480€ bruts par mois (hors Ségur, astreintes, heures supp). Les autres, laissés pour compte, car qualifiés de « hauts salaires », auront...0% !

**Cette dernière mesure est inique ! irrévérencieuse ! inacceptable !**



**CFECGC SMS**  
39 rue Victor Massé - 75009 PARIS  
Tél : 01 48 78 80 38 -  
sms@cfecgc-santesocial.fr  
<https://www.smscfecgc.com/>

(Syndicat affilié à la Fédération CFE-CGC Santé Social - <https://santesocial.cfecgc.org/>)

## **AXESS, Le tableau est clair, net et précis :**

**AXESS** disloque ainsi la communauté des salariés dans les établissements, pointant du doigt ces quelques 37000 nantis, l'élite fortunée, qui avec ses 3481€ mensuels n'a besoin de rien en termes d'évolution du pouvoir d'achat !

**AXESS** n'a aucune considération pour ceux-ci, qui année après année, dirigent, soignent, managent, prennent en charge au sein des établissements, y font leur carrière en faisant bénéficier les entrants de leur expérience avec uniquement l'ancienneté salariale, en contrepartie financière de cet engagement !

**AXESS** se moque bien de l'encadrement du secteur social et médico-social qui n'a pas reçu les 238€ brut de la transposition de la prime Ségur et qui ne recevra pas non plus celle des 1,3 %.

**AXESS** tue la structure historique du salaire de base conventionnel (un coefficient X une valeur de point) : les valeurs du point 66 et 51 ne bougeront plus !

**AXESS** instaure un tassement de grille des classifications par le haut et un gel du point des CCN 66 et 51, afin d'anticiper leur disparition et de préfigurer le modus operandi de la future CCUE qui exclura des négociations de branches, la rémunération et les conditions de travail de l'encadrement, les renvoyant ainsi à leurs entreprises et au bon vouloir des leurs gestionnaires.



**Cette CCUE-là, nous, militants CFE-CGC SMS n'en voulons pas et le rappellerons, sous toutes les formes de contestation possibles aux employeurs et aux pouvoirs publics, en cas d'agrément de cette mesure le 29 février... Nous comptons sur votre soutien et surtout ...votre mobilisation !!**

\* CCUE : en négociation depuis mai 2022 ayant pour but de fusionner les CCN 51 et 66 existantes.



**CFE CGC SMS**  
39 rue Victor Massé - 75009 PARIS  
Tél : 01 48 78 80 38 -  
sms@cfecgc-santesocial.fr  
<https://www.smscfecgc.com/>

(Syndicat affilié à la Fédération CFE-CGC Santé Social - <https://santesocial.cfecgc.org/>)

**Tableau comparatif des mesure GUERINI**  
**Fonction publique hospitalière /Secteur privé associatif**

<b>Fonction publique hospitalière</b>	<b>Secteur privé non lucratif</b> (FEHAP/ NEXEM / CRF)
<b>Revalorisation salaire brut annuel</b> + 1,5% de la valeur du point <sup>(1)</sup> (au 01/07/23) <b>pour tous</b>	<b>Revalorisation salaire brut annuel</b> prime de 1,3% si salaire brut < 3480€ /mois
<b>Mesures “bas salaires” :</b> +9 points (au 01/07/23) pour les bas de grille cat. C et B	<b>Mesures “bas salaires” transitoires jusqu’à la mise en place de la CCUE et fonction de l’écart :</b> $\Delta = \text{sal brut /an} - 23822\text{€}$  $0 < \Delta < 1000\text{€} \Rightarrow 90\% \Delta$ $1000\text{€} < \Delta < 2000\text{€} \Rightarrow 40\% \Delta$ $2000\text{€} < \Delta < 2855\text{€} \Rightarrow 20\% \Delta$
+ 5 points pour tous (au 01/01/2024)	rien (en attente de financement (2) )
<b>Revalorisation du travail en horaires décalés</b> Travail de nuit = travail de jour X 125% Dimanches/JF = + 9.74€ bruts pour 8h	<b>Revalorisation du travail en horaires décalés</b> Travail de nuit = +11€ bruts pour 9H Dimanches/JF = + 4.68€ bruts pour 8h
<b>Revalorisations des gardes médicales :</b> maintien des +50%	rien
Reconduction de la GIPA <sup>(3)</sup> en 2023	rien
Prime "pouvoir d'achat" de 800 à 300€ fin 2023 pour les revenus B <3250€/m (70% des agents de la FPH)	rien
10% du barème de monétarisation des jours de CET	rien
75 % des frais de transport domicile-travail remboursés (au 01/09/23)	rien
↑10 à 30 % de la prise en charge des frais de missions	rien

1. Valeur du point d'indice au 01/07/2023 : 4.92

2. Mesures Guérini 2024 non encore allouées au secteur PNL

3. Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat : indemnité visant à compenser les évolutions de salaire inférieures à l'inflation

ADDENDUM :

FEHAP : 5500 établissements dont 36% en secteur sanitaire 415 000 salariés (2023)

NEXEM : 11000 établissements et services dont 0.005% (56) en secteur sanitaire ; 330 000 salariés (2020)



**CFE CGC SMS**

39 rue Victor Massé - 75009 PARIS

Tél : 01 48 78 80 38 -

sms@cfecgc-santesocial.fr

<https://www.smscfecgc.com/>

(Syndicat affilié à la Fédération CFE-CGC Santé Social - <https://santesocial.cfecgc.org/>)